

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 16 décembre 2024

Finances

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Finances - Vérification encaisse du Directeur financier au 30 septembre 2024 - Communication.

Note de synthèse

Il est communiqué au Conseil communal la situation de caisse au 30 septembre 2024.

La situation de caisse est établie trimestriellement par le Directeur financier et vérifiée par l'Echevin des Finances.

La situation de caisse fait état d'un solde global de 3.105.142,07 euros.

Projet de délibération

Vu l'article L1124-42 – Par. 1er - alinéa 1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation qui charge le Collège communal ou celui de ses membres qu'il désigne à cette fin de vérifier l'encaisse du Directeur financier et d'établir un procès-verbal de la vérification qui mentionne ses observations et celles formulées par le Directeur financier;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 05 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'article 35§6 du règlement général de la comptabilité communale;

Considérant la délibération du Collège du 11 décembre 2018 qui désigne Monsieur Lionel ROUGET, Echevin des finances, pour procéder à la vérification de l'encaisse du Directeur financier et à la rédaction du procès-verbal de la vérification de l'encaisse durant la mandature du 4 décembre 2018 au 31 décembre 2024;

Considérant la délibération du Collège du 03 octobre 2023 qui désigne Monsieur Moustapha NASSIRI, Echevin des finances, pour procéder à la vérification de l'encaisse du Directeur financier et à la rédaction du procès-verbal de la vérification de l'encaisse à partir de sa désignation en tant qu'Echevin le 21 août 2023, en remplacement de Monsieur Lionel ROUGET jusqu'à la fin de sa mandature, le 31 décembre 2024 ;

Considérant la situation de caisse établie au 30 septembre 2024 par Madame Meghann VANDER WEE, Directrice financière faisant fonction - le solde global débiteur des comptes financiers étant de 3.105.142,07 €;

Considérant le procès-verbal de vérification de caisse du 22 octobre 2024 dressé par Monsieur Moustapha NASSIRI, Echevin des finances;

PREND ACTE

Prend acte du procès-verbal susvisé qui sera communiqué au Conseil communal lors de sa prochaine séance.